Le 2022-03-30 11:22, Dialogue Social a écrit :

Madame,

Votre courrier du 22 mars 2022 a retenu toute l'attention de monsieur le Recteur et de Monsieur le DASEN.

La situation que vous évoquez a fait l'objet d'une régularisation dans le sens de la conservation du traitement de l'intéressée suite à l'autorisation d'absence.

Nous vous confirmons que les règles et bonnes pratiques vont être rappelées aux personnels d'encadrement.

Cordialement.

Séverine FONTAINE

Assistante de direction **Secrétariat Général**

dialoguesocial@ac-amiens.fr

